



INFORMATIONS GÉNÉRALES DES STRUCTURES D'ACCUEIL **(Restauration scolaire, Accueils périscolaires et extrascolaires)**

Tous les services communaux (restauration scolaire, accueil de loisirs Périscolaire & Extrascolaire) nécessitent une inscription sur le portail famille « <https://egly.les-parents-services.com/> » à l'exception des activités accessoires (Bivouac & Séjour été).

Pour les nouveaux arrivants :

- Une inscription au service scolaire est nécessaire – Prise de rendez-vous en mairie au 01.69.26.28.14 ou 01.69.26.26.78
- Des codes d'accès seront fournis pour l'accès au portail famille.

LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA PAUSE MÉRIDIANNE

	Restaurant Scolaire Alphonse DAUDET 11, rue des Écoles (pour les écoles Daudet)	Restaurant Scolaire Jean MOULIN 9, rue Fernand Hébuterne (pour les écoles Perrault, Michelet et Moulin)
Responsables	M ^{me} DONNEGER Margaret	M ^{me} FONTAINE Christelle
Téléphones	01.60.83.33.91.	01.64.90.97.41.

Les menus sont validés au sein de la commission scolaire réunissant un diététicien représentant le prestataire des repas, des parents d'élèves, les responsables des restaurants scolaires et du Centre de Loisirs, des élus, ainsi que des enfants. Ils sont consultables sur le site de la Ville « www.mairie-egly.fr » et le portail famille.

Les restaurants scolaires sont ouverts tous les jours de classe aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire. Des agents communaux assurent la prise en charge des enfants dans chaque école à 11h30.

Deux services sont assurés dans chaque restaurant :

Restaurant scolaire Alphonse DAUDET		Restaurant scolaire Jean MOULIN	
De 11h40 à 12h20	De 12h30 à 13h20	De 11h40 à 12h20	De 12h30 à 13h20
1 ^{er} service Maternelle DAUDET	2 ^{ème} service Maternelle DAUDET	Maternelle PERRAULT	Maternelle MICHELET
Élémentaire DAUDET	Élémentaire DAUDET	Élémentaire MOULIN	Élémentaire MICHELET

Les jours d'école, des animateurs encadrent les enfants des classes élémentaires pendant les temps de pause méridienne. Ils travaillent en collaboration avec les responsables de cantine et les agents de service.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE

	Centre de loisirs Raymond DURIX 14 ter rue de Boissy	Accueil LA PLAINE Rue Fernand Hébuterne
Directrice	M ^{me} SALANDRE Tracy	
Directeur adjoint	M. DELZENNE Arnaud	
Téléphones	01.69.26.26.70.	01.64.90.38.62.
Mail	enfance.egly@yahoo.fr	

➤ **L'animation**

Le projet pédagogique, disponible au Centre de Loisirs, met l'accent sur l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe. Notre jeune public doit respecter des règles de vie collective et l'équipe d'animation est à l'écoute de chacun d'entre eux.

Pour les activités, il existe un fonctionnement thématique ; le thème sert de fil conducteur pour les diverses animations (jeux, ateliers, sorties...).

Les programmes des activités seront disponibles sur le site de la Ville et le portail famille et aussi affichés au centre de loisirs.

À l'occasion des sorties programmées le mercredi et les jours de vacances scolaires au Centre de Loisirs, le départ et le retour des enfants peuvent avoir lieu en dehors des heures habituelles. Les parents sont invités à consulter le programme ou rencontrer l'équipe d'animation.

Un panneau placé à l'entrée du Centre de loisirs donne les informations prioritaires.

➤ **L'encadrement**

Une équipe de direction, composée de personnes diplômées, assure la gestion des accueils. Le coordinateur ainsi que les directeurs sont à la disposition des parents pour toute observation ou suggestion.

Une équipe d'animation, composée d'animateurs diplômés et d'agents des services municipaux, encadre les enfants. Matin et soir, des personnes de coordination s'occupent de l'arrivée et du départ des enfants.

➤ **Les informations générales**

Les enfants doivent se présenter dans une tenue propre, adaptée aux jeux de plein air et aux conditions météorologiques. Les parents doivent prévoir un change complet pour les plus jeunes (maternelles) Les jours de piscine, merci de prévoir une tenue pratique ; les brassards sont obligatoires pour les enfants en maternelle.

Les journées de Centre, le portillon est fermé de 9h15 à 16h00. Un interphone est à votre disposition.

Avant 7h et après 19h, le Centre n'est pas habilité, à accueillir les enfants. Veuillez prendre vos dispositions pour déposer et/ou récupérer vos enfants pendant les horaires d'ouvertures.

Des retards récurrents peuvent conduire à une surfacturation (Délib. N° [2023-005-10](#)) et à une mesure d'exclusion.

Les enfants doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile de leurs parents étendue aux activités extra-scolaires. Lorsque des dégâts sont occasionnés par des enfants, les parents doivent systématiquement faire jouer leur assurance responsabilité civile.

Un devis sera alors transmis à la famille, suivi de l'émission d'un avis des sommes à payer correspondant au remboursement du préjudice.

➤ **Les activités accessoires (bivouac et séjour)**

Une activité « bivouac » peut être organisée une fois par semaine pendant l'été au Centre de loisirs. Cette activité se déroule de 19h00 à 8h00 du matin où sont prévus un repas, une veillée, le couchage et le petit déjeuner le lendemain sur inscription par mail.

Des séjours peuvent être organisés chaque année sur les mois de juillet et d'août sur inscription en mairie.

➤ **Etude surveillée**

Il vous est proposé une étude surveillée les lundis et jeudis au centre de loisirs et à l'accueil de la Plaine, sur inscription par mail au centre de loisirs : enfance.egly@yahoo.fr.

LE TRANSPORT PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Ce service entièrement gratuit est organisé par la commune. Un accompagnateur encadre les enfants durant le trajet.

Pour les enfants en classe maternelle, un des parents doit obligatoirement être présent à l'arrêt du car pour récupérer son enfant.

❖ HORAIRES DE PASSAGE DU CAR en période extrascolaire (mercredi et vacances scolaires)

POINTS D'ARRÊTS	HORAIRES	POINTS D'ARRÊTS	HORAIRES
	MATIN		SOIR
École Jean MOULIN	8H15	Centre de loisirs Raymond DURIX	17H15
Villelouvette	8H25	École Jean MOULIN	17H25
Centre de loisirs Raymond DURIX	8H30 ↓	Villelouvette	17H30 ↓

❖ HORAIRES DE PASSAGE DU CAR en période scolaire

POINTS D'ARRÊTS	HORAIRES			
	MATIN	11h30	13h30	SOIR
Villelouvette	08H05	/ ↑		17H00 ↑
École A. DAUDET / CLSH	08H08*	11H50	13H10	17H05
Rue Pierre Corneille	08H12	/	/	16H50
La Mare aux Bourguignons	08H15	11H45	13H15	16H55
Intermarché	08H20	11H40	13H20	16H45
École J. MOULIN	08H25	11H35	13H25	16H40
École J. MUCHELET	08H30 ↓	11H30	13H30 ↓	/

*Pour les enfants des écoles Perrault, Michelet et Moulin fréquentant l'accueil périscolaire du Centre de Loisirs.

Pour accéder à ce service, une fiche Transport, disponible sur le portail familles, doit être dûment complétée. Ce transport est facultatif, il peut être annulé si nécessité.

LE SERVICE MINIMUM

Droit d'accueil en cas de grève

► Le service minimum est un accueil qui se met en place uniquement lorsqu'au moins 25% des enseignants sont absents dans un même établissement. En dessous de ce taux, les enfants sont orientés dans la classe d'un professeur ne faisant pas grève.

► Cet accueil concerne uniquement les enfants dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants ; il n'a pas pour vocation de remplacer l'école.

► L'accueil, gratuit de 8h20 à 16h30, a lieu au Centre de Loisirs et non pas dans les écoles. Les parents doivent conduire et venir chercher leur enfant dans cet établissement aux heures d'ouverture d'école (8h20-16h30).

► Il reste possible de déposer les enfants avant 8h20 et les récupérer après 16h30 ; auquel cas, il ne s'agit plus d'un temps gratuit. Comme habituellement, le prix d'accueil périscolaire sera alors facturé, une inscription est nécessaire.

► Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire La Plaine sont transportés en car au Centre de Loisirs R. DURIX le matin et reconduits le soir à l'accueil périscolaire La Plaine, exception faite si les conducteurs du car sont en grève.

► Il n'est pas prévu de service de repas pour cet accueil ; les enfants doivent donc être munis d'un repas froid. Les restaurants scolaires fonctionnent normalement pour les enfants dont les enseignants ne font pas grève, sauf si le restaurant scolaire est fermé dû à une grève du personnel.

► Les enfants sont encadrés par les animateurs de la Collectivité si eux-mêmes ne font pas grève, auquel cas d'autres agents communaux sont désignés. Les activités mises en place ce jour-là sont similaires à celles proposées durant les temps d'accueil périscolaire. Il ne s'agit pas d'une journée de Centre de loisirs classique organisée autour d'un projet car le taux d'encadrement ne le permet pas.

► Les inscriptions au service minimum doivent se faire directement au Centre de Loisirs au plus tard la veille à 12h au 01.69.26.26.70.

CONTACTEZ-NOUS

Les services administratifs vous accueillent à la Mairie afin de répondre à vos questions, vous indiquent les démarches nécessaires à l'inscription de vos enfants aux différents services et gèrent la facturation.

Les heures d'ouverture de la Mairie sont les suivantes :

- lundi / mercredi / jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- mardi de 13h30 à 17h00
- Vendredi de 8h30 à 12h00

L'agent administratif est joignable au :

- Service Scolaire et périscolaire : 01.69.26.28.14 ou 01.69.26.26.78
- Par mail : periscolaire@mairie-egly.fr

VOTRE ÉLUE

Madame BESANÇON, Maire Adjoint chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, est à l'écoute des familles. Pour la rencontrer, il convient de prendre rendez-vous au 01.69.26.28.14 ou par mail : sanbesancon@gmail.fr.



Les accueils Enfance sont subventionnés par la CAF dans le cadre de la prestation de Service Ordinaire.